



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Budget ville – exercice 2017– approbation de la décision modificative n°3

Séance du 14 décembre 2017

Convocation du 8 décembre 2017

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-sept, le quatorze décembre 19 h 42, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le huit décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, MM. Francis Brunelle, Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Pauline Schmidt, MM. Othmane Khaoua, Thibault Hennion, Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, MM. Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras

Etaient représentés :

Mme Florence Presson par M. Philippe Laurent,
Mme Liza Magri par M. Jean-Philippe Allardi,
Mme Catherine Lequeux par M. Bruno Philippe,
Mme Claire Beillard-Boudada par Mme Monique Pourcelot,
Mme Sophie Ganne-Moison par M. Benjamin Lanier

Etaient absents :

M. Thierry Legros,
M. Xavier Tamby,
M. Christian Lancrenon

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 14 décembre 2017

OBJET : Budget ville – exercice 2017– approbation de la décision modificative n°3

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport d'Isabelle Drancy,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et D-2342-2 relatifs aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives,

Vu le budget pour l'exercice 2017 adopté le 29 mars 2017, les décisions modificatives n°1 et 2 adoptées les 30 juin 2017 et 5 octobre 2017,

Considérant que les crédits et les débits doivent être complétés pour faire face aux besoins des services,

Après en avoir délibéré, à la majorité (6 votes contre : M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras)

DECIDE de compléter les crédits comme suit du budget 2017 :

	BP 2017	DM 1	DM 2	DM3	Total budget 2017
Recettes de fonctionnement	39 336 000 €	- €	327 000 €	122 000 €	39 785 000 €
Dépenses de fonctionnement	39 336 000 €	- €	327 000 €	122 000 €	39 785 000 €
Recettes d'investissement	31 925 000 €	21 000 €	750 000 €	- €	32 696 000 €
Dépenses d'investissement	31 925 000 €	21 000 €	750 000 €	- €	32 696 000 €

ADOPTE la décision modificative n°3 au budget de la ville, exercice 2017, mentionnée dans le tableau annexé.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



DECISION MODIFICATIVE N°3 DU14 DECEMBRE 2017 - BUDGET VILLE - EXERCICE 2017				IMPUTATION		CREDIT		CREDIT					
prog	nature	fonct°	Chap	libellé	prog	nature	fonct°	Chap	libellé	AMPUTE	ABONDE	AMPUTE	ABONDE
DEPENSES - INVESTISSEMENT													
					021	01	021		autofinancement				60 000,00 €
					024	824	024		produit de cession				4 500 000,00 €
					10226	01	10		taxe d'aménagement			-406 000,00 €	
					1321	816	13		subvention Etat				10 000,00 €
					1328	020	13		subvention autre tiers				13 000,00 €
					1641	01	16		prêt			-4 177 000,00 €	
TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT										0,00 €	0,00 €	-4 583 000,00 €	4 583 000,00 €
DÉPENSES - FONCTIONNEMENT													
	023	01	023	Autofinancement									
	6188	820	011	reversement à DSP	6419	020	013		remboursement frais perso				100 000,00 €
	64131	020	012	frais de personnel	70321	820	70		redevance DSP				34 000,00 €
	65541	020	65	FCCT	70321	820	70		produits parkings			-85 000,00 €	
	6815	01	68	provisions pour risques	70873	020	70		remboursement SSIAD				60 000,00 €
	6817	01	68	provisions pour créances	7381	01	73		droits de mutation				13 000,00 €
TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT										-96 000,00 €	218 000,00 €	-85 000,00 €	207 000,00 €
											122 000,00 €		122 000,00 €



En application de la loi
n° 82-213 du 2/03/1982
le présent acte a été déposé
à la Préfecture de Nanterre
le...1.8..DEC..2017.....
et publié le...1.8..DEC..2017.
Le directeur général des services

Seulle

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY
540 EAST 57TH STREET
CHICAGO, ILL. 60637
TEL: 773-936-3200
WWW.CHICAGO.EDU

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY
540 EAST 57TH STREET
CHICAGO, ILL. 60637
TEL: 773-936-3200
WWW.CHICAGO.EDU